

## CALENDRIER 2023

Date limite des dépôts des dossiers de candidature aux Collèges :  
Vendredi 24 mars 2023

### Classes à Horaires Aménagés musique à dominante Vocale (CHAV)

Sur convocation du collège

Entretien de motivation avec les candidats au collège Louis Pasteur – Brunoy

Mercredi 5 avril - entre 9h et 16h

### Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

Sur convocation du CRD du Val d'Yerres

Atelier chorégraphique avec les candidats à la salle des Camaldules - Yerres

Mercredi 29 mars - de 14h30 à 16h

Entretien de motivation avec les candidats à La Grange au Bois – Yerres

Mercredi 29 mars - entre 16h30 et 20h

(Vendredi 25 mars selon le nombre de candidats)

### Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Sur convocation du Collège

Entretien de motivation avec les candidats au collège Bellevue - Crosne

Mardi 28 mars - à partir de 17h

Mardi 4 avril - à partir de 17h

Vendredi 31 mars - à partir de 17h45

Vendredi 7 avril - (si besoin)

## CONTACTS

### Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres

« La Grange au Bois » - 10 rue de Concy - 91330 YERRES

☎ 01 69 49 60 00

conservatoirevaldyerres@vyvs.fr

www.vyvs.fr

#### Collège Bellevue

102 rue du Vieux Château - 91560 CROSNE

☎ 01 69 48 27 01

ce.0910979v@ac-versailles.fr

www.clg-bellevue-crosne.ac-versailles.fr

#### Collège Louis Pasteur

18 rue de Soulins - 91800 BRUNOY

☎ 01 60 46 87 28

ce.0910009r@ac-versailles.fr

www.clg-pasteur-brunoy.ac-versailles.fr

### Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne

Boulevard de France - 91012 EVRY CEDEX

☎ 01 69 47 84 84

ce.ia91@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/dsden91



Le Conservatoire à Rayonnement Départemental  
du Val d'Yerres

# CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

INSCRIPTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

## RÉUNIONS D'INFORMATION 2023

### Collège Bellevue de Crosne

Dominante instrumental ou danse

Judi 9 mars - 18h

### Collège Louis Pasteur de Brunoy

Dominante vocale

Lundi 13 mars - 18h



Collège Bellevue  
102 rue du Vieux Château - 91560 Crosne  
www.clg-bellevue-crosne.ac-versailles.fr  
01 69 48 27 01

Collège Louis Pasteur  
18 rue de Soulins - 91800 Brunoy  
www.clg-pasteur-brunoy.ac-versailles.fr  
01 60 46 87 28

CRD du Val d'Yerres  
10 rue de Concy - 91330 Yerres  
www.vyvs.fr  
01 69 49 60 00

Soutenu  
par



## LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES

Le Collège Bellevue de Crosne et le Collège Louis Pasteur de Brunoy proposent, dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres, une scolarité optionnelle de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> : les classes à horaires aménagés. Ce dispositif permet aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé.

**Le Collège Bellevue de Crosne propose une formation axée sur la musique (à dominante instrumentale) ou la danse.** L'enseignement privilégie la pédagogie de groupe, les ateliers vocaux, musicaux et chorégraphiques. Il est fortement conseillé aux élèves de s'inscrire en parallèle dans un cursus de musique ou de danse au conservatoire afin de développer les nécessaires compétences individuelles, instrumentales ou corporelles.

**Le Collège Louis Pasteur de Brunoy propose une formation axée sur la musique (à dominante vocale).** L'enseignement privilégie la pédagogie de groupe, les ateliers vocaux, le travail corporel et la mise en scène. L'objectif principal est de s'appuyer sur la musique - en développant les capacités d'expression et de communication par le son, la voix et le corps - pour aider l'élève à réussir au mieux son parcours scolaire et développer sa culture artistique et humaniste.

## LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

**Au Collège Bellevue de Crosne (CHAM à dominante instrumentale ou CHAD)**

2h d'éducation musicale et 1h de chorale par semaine.

Les élèves bénéficient de un à deux après-midi libérés par semaine pour pouvoir approfondir leurs compétences, leurs connaissances au CRD.

**Au Collège Louis Pasteur de Brunoy (CHAM à dominante vocale)**

2h d'éducation musicale et 1h de chorale par semaine.

Le nombre d'heures imparties pour l'enseignement général peut être légèrement réduit, tout en respectant les programmes officiels.

**Au conservatoire du Val d'Yerres**

**CHAM à dominante instrumentale**

1h20 d'ensemble instrumental par semaine et ateliers ponctuels.

**CHAD**

L'enseignement de la danse est dispensé par le CRD

3h de danse contemporaine, 1h d'atelier chorégraphique par semaine et ateliers ponctuels d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

**CHAM à dominante vocale**

1h d'atelier par semaine en demi-groupe (technique vocale, improvisation vocale, création de chanson, cajon, atelier chorégraphique...).

Tout au long de l'année, les élèves participent à plusieurs manifestations (auditions, concerts, spectacles...). Ils bénéficient également de sorties pédagogiques (spectacles, visites...) et d'interventions régulières d'artistes extérieurs au conservatoire.

## LA DEMANDE D'ENTREE EN CLASSE A HORAIRES AMENAGES

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, actuellement en CM2, en classe à horaires aménagés, vous devez retourner le dossier de candidature au Collège Bellevue de Crosne (CHAM à dominante instrumentale ou CHAD) ou au Collège Louis Pasteur de Brunoy (CHAM à dominante vocale).

Le dossier de candidature complet comporte les documents suivants :

- ✓ Demande d'entrée en classe à horaires aménagés (formulaire DIPE 1 - SCOLARITE)
- ✓ Copie des bulletins trimestriels ou des livrets scolaires de l'année 2022-2023
- ✓ Lettre de motivation rédigée par l'élève
- ✓ Fiche d'inscription classe à horaires aménagés (formulaire CONSERVATOIRE)

Tous les documents relatifs aux classes à horaires aménagés sont téléchargeables sur les sites internet des collèges Bellevue de Crosne et Louis Pasteur de Brunoy et de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (voir rubrique contacts).

## LA PROCEDURE D'ADMISSION

Les candidats à l'entrée en classes à horaires aménagés ne sont pas soumis à une sélection sur leur niveau instrumental, chorégraphique ou vocal. En revanche, la motivation et l'appétence des élèves - même débutants - pour ces pratiques artistiques, sont des critères essentiels dont l'évaluation s'effectue grâce à la lettre jointe au dossier et lors d'un entretien avec les équipes pédagogiques des collèges et du conservatoire.

**En CHAM à dominante instrumentale**, au vu du projet artistique fondé sur les pratiques collectives, le conservatoire apporte une attention particulièrement bienveillante aux enfants qui pratiquent ou souhaitent pratiquer un instrument d'orchestre ou d'ensemble.

**En CHAD**, seule la danse contemporaine est proposée. La pratique de la danse classique ou jazz se fait, en complément, hors CHAD, de préférence au conservatoire.

**En CHAM à dominante vocale**, sont accueillis des élèves débutants en musique à qui l'on propose un parcours spécifique, tout comme des élèves qui peuvent rencontrer des difficultés d'apprentissage que la pratique vocale peut aider à surmonter, de même que des élèves déjà musiciens à qui l'on propose une mise en cohérence des formations suivies.

L'admission en classe à horaires aménagés relève d'une commission pédagogique départementale qui examine les dossiers et à laquelle participent les représentants des collèges et du conservatoire.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale adresse ensuite une notification d'affectation aux candidats retenus.

## L'INSCRIPTION DEFINITIVE

Après avoir reçu leur notification d'affectation, les candidats retenus doivent impérativement confirmer leur inscription au collège au plus tard mi-juin.